

Plus d'un an après la présidentielle de février 2020

Jean pierre Fabre ne digère pas sa défaite face à la DMK

P4



WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 05 Août 2021 N° 330 - Prix 250 F CFA

Irrégularités dans la gestion des ressources par les collectivités locales



S. Yaya et P. Boukpassi rappellent les élus locaux à l'ordre

P2

CNAP

Les élections régionales en 2022, un nouveau recensement en vue

P3



Trois ans après, un impact significatif se révèle

Digitalisation de l'administration

Le casier judiciaire national peut désormais s'obtenir en ligne

P3



Irrégularités dans la gestion des ressources par les collectivités locales

S. Yaya et P. BoukpeSSI rappellent les élus locaux à l'ordre

En se présentant aux élections municipales, plusieurs élus locaux au-delà du développement de leurs localités avaient un agenda caché : s'enrichir. Une fois à leurs postes, ils ont commencé à se partager de façon irrégulière les ressources de leurs collectivités. Dans le cadre de l'examen des comptes et de la gestion des collectivités territoriales, la cour des comptes a constaté l'existence des pratiques irrégulières dans la gestion des collectivités territoriales. Ces pratiques concernent les mandatements et paiement irréguliers des dépenses de personnel et le cumul d'avantages financiers et en nature.

En ce qui concerne les mandatements, et paiements irréguliers des dépenses de personnel, la cour a constaté que les ordonnateurs des collectivités territoriales émettent au profit des membres du conseil de la collectivité, des préfets, des agents de la collectivité et parfois des receveurs municipaux, des mandats pour des raisons telles que la gratification pour la fête du



27 avril, la gratification pour la fête traditionnelle locale, l'appui à l'équipe technique lors de la présentation du cadre administratif et du compte de gestion, les ristournes sur les tickets de marchés aux collecteurs, l'indemnité de gestion du trésorier. A cet effet, la cour fait savoir que les mandats émis sont réputés irréguliers et leurs paiements par les receveurs municipaux constituent un manquement à leur obligation de contrôle de la régularité de la dépense publique mettant ainsi en œuvre leur responsabilité personnelle et pécuniaire. Quant aux autres acteurs, l'Etat a fait des efforts pour accorder des indemnités de fonctions aux autorités nommées et, à l'except-

tion des fêtes locales, l'Etat prend des dispositions pour l'organisation des fêtes nationales telle que la célébration de l'indépendance du Togo. Aucune prescription n'est faite aux communes de prévoir des gratifications à l'occasion de la célébration des dites fêtes.

Parlant du cumul d'avantages financiers et en nature, la cour des comptes a relevé que certains comptables publics bénéficient irrégulièrement auprès des collectivités et établissements publics des logements ou des indemnités de gestion cumulativement avec leurs indemnités de responsabilité financière, de logement et de la prime de gestion de la trésorerie accordée à la



direction générale du trésor et de la comptabilité publique. Il faut alors préciser que l'élaboration des documents budgétaires tels que le budget primitif, le compte administratif ou de gestion et le budget supplémentaire ou collectif budgétaire relève des attributions classiques des services financiers des ordonnateurs et des comptables publics. Elle ne peut pas donner lieu aux indemnités.

Ces pratiques qui ont tendance à se généraliser sont préjudiciables aux intérêts financiers des collectivités territoriales et méritent d'être corrigées. Dans ce sens, le gouvernement a décidé réagir. Il a envoyé une circulaire conjointe signée par le ministre en charge de l'administra-

tion territoriale et le ministre en charge des finances aux acteurs impliqués. Dans cette circulaire, les deux ministres demandent aux exécutifs communaux de s'atteler à assurer une meilleure gestion des deniers publics dans l'intérêt de leurs collectivités et dans le cadre d'une interprétation stricte des lois et règlements. « En conséquence, nous vous demandons de mettre immédiatement fin à ces pratiques qui vous exposent à diverses sanctions légales et réglementaires et vous invitons à vous conformer sans délai aux dispositions en vigueur. », peut-on lire dans cette circulaire.

Jack NUKUNU

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)

Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

Ezi Akoma

Achille

A. Fic

Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

Sans Dieu Rien

Tirage : 3.000 Exemplaires

Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

N° 330 - Jeudi 05 Août 2021

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

« Journalism Trust Initiative » pour un journalisme de qualité **RSF et le CONAPP encouragent les médias togolais à se faire évaluer**

Reporters Sans Frontières (RSF) a organisé en partenariat avec le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) un atelier d'informations et de formation sur le Journalism Trust Initiative (JTI). C'était le 30 juillet dernier à Lomé. Au cours de cet atelier, Léa Auffarth, responsable de projet JTI à RSF a présenté la JTI, aux journalistes togolais. Elle a ensuite montré les avantages de cet outil au service du journalisme dans le contexte togolais. « La JTI est un processus d'auto-évaluation. C'est un regard dans le miroir pour que les journalistes voient là



où ils sont pour s'améliorer. Et l'autre étape est de partager l'expérience avec l'auditoire pour regagner sa confiance pour un journalisme digne de son nom. », a-t-elle expliqué. « La JTI que nous sommes en train d'apprendre aujourd'hui, est un concept qui permet aux

journalistes de par le monde entier de faire un travail hautement professionnel parce que lorsque le journaliste est mis sur la plateforme d'évaluation du JTI, il sera à la fin certifié. A partir du moment où il y a un processus qui permet à quiconque s'inscrit d'aboutir à une



certification, on ne peut qu'aller au vrai professionnalisme. Donc, le CONAPP a rassemblé une bonne partie des journalistes togolais pour faire en sorte que tous s'inscrivent sur la plateforme pour se faire évaluer. » a expliqué pour sa part, Arimiyo Tchagnao, Président du

CONAPP. A l'issue de la rencontre, les médias qui souhaitent se lancer dans le processus d'auto-évaluation ont démarré leur inscription en ligne sur le site internet du JTI.

Waraa

Digitalisation de l'administration **Le casier judiciaire national peut désormais s'obtenir en ligne**

Les difficultés liées à l'obtention du casier judiciaire national sont terminées. Il est désormais possible d'obtenir ce papier sans se déplacer. La demande d'établissement de ce document peut se faire en ligne sur toute l'étendue du territoire national. La plateforme informatisée du système a été lancée le lundi 02 août 2021 à Lomé par Mme le Premier Ministre Victoire Tomégah-Dogbé. La digitalisation des principaux services publics aux citoyens est au cœur de l'action gouvernementale à travers la feuille de route 2020-2025. Il s'agit pour le Gouvernement, de faciliter les procédures de délivrance de certains documents administratifs vitaux pour les populations surtout éloignées des administrations. Le casier judiciaire national fait partie intégrante de ces principaux documents

solicités chaque jour par les citoyens. Et désormais, plus besoin de se rendre sur son lieu de naissance pour en faire la demande. Par exemple, le demandeur qui habite à Lomé et qui

compris le paiement des frais qui est maintenant toujours à 500 FCFA à travers Tmoney, Flooz ou par carte bancaire. « Les avantages de cette digitalisation du casier judiciaire sont d'une im-

sance pour solliciter cet acte. Mais avec la dématérialisation aujourd'hui, le citoyen peut être n'importe où et obtenir cet acte là en faisant une demande en ligne, en payant en ligne, ce que

justice et de la législation, Pius Kokouvi Agbetomey. Mme le premier Ministre a pour sa part félicité toutes les équipes qui ont travaillé à l'aboutissement de ce projet. « Notre engagement via l'axe



est né à Dapaong, fait sa demande en ligne et reçoit son casier judiciaire à Lomé sans se déplacer à Dapaong. Il suffit juste d'un clic sur <http://casierjudiciaire.gouv.tg> et suivre les instructions. Tout se fait en ligne, y

portance capitale pour le demandeur. D'abord, la pénibilité pour l'obtention de ce document est enrayée. Parce que dans la procédure initiale, il fallait nécessairement que le citoyen se déplace jusqu'au lieu de nais-



réduit énormément la pénibilité pour lui en sollicitant un tel acte. Le nouveau système de délivrance du casier judiciaire est un grand bénéfice pour le citoyen. », a déclaré le Garde des Sceaux, ministre de la

3 de la feuille de route gouvernementale à faciliter les relations entre l'administration et le citoyen grâce au digital est résolument en marche. », a-t-elle souligné.

Plus d'un an après la présidentielle de février 2020

Jean pierre Fabre ne digère pas sa défaite face à la DMK

Le candidat naturel de l'opposition, Jean Pierre Fabre n'est pas prêt à oublier la défaite que le candidat imposé par le Saint-Esprit, Agbéyomé Kodjo, lui a infligée à l'élection présidentielle du 22 février 2020. Pour rappel, c'est cette élection qui a définitivement révélé l'impopularité du parti orange qui n'a obtenu que 4% des voix. A en croire Jean Pierre Fabre, c'est le Prêlat Mgr Kpodzro qui est la cause de son malheur. Pour l'actuel maire du Golfe 4, le score microscopique qu'il a obtenu à la dernière élection présidentielle est le fait de l'intrusion du prêlat

dans le jeu politique. Il ne digère pas aussi l'imposition de Agbéyomé Kodjo à toute l'opposition au nom d'un certain « Saint-Esprit ». Toujours en rage contre les acteurs de la DMK, le N°1 de l'ANC exige des excuses de la part de Brigitte Adjmagbo. Cette femme de l'opposition avait déclaré qu'il a négocié le poste de maire avec le pouvoir. «Si vous dites que Jean-Pierre a négocié le poste de Maire, Mme Adjmagbo n'a pas peur de dire ça. Est-ce qu'elle m'a présenté des excuses pour avoir dit ça, pour avoir inventé ça ? Elle doit présenter des



excuses. C'est trop facile parce que des gens ont cru à ça », a-t-il martelé. On se rappelle aussi que le « président de la plage », comme on l'appe-

lait pendant les moments forts de ses activités politiques, avait déclaré que Agbéyomé Kodjo, le candidat de la DMK qui a réussi à

prendre sa 2^e place à la dernière élection n'est pas un opposant. Depuis sa création, l'ANC était le parti qui occupait la 2^e place après le parti au pouvoir à chaque élection. Avec son statut de parti le plus populaire de l'opposition, il avait tendance à minimiser les autres partis de l'opposition. Mais depuis 2020, c'est la DMK qui lui a ravi la vedette. Malheureusement, il ne sait plus quelle stratégie mettre en place pour rebondir politiquement. C'est ce qui justifie vraiment sa rage contre Mgr Kpodzro et son équipe.

Jack NUKUNU

MIFA SA

Trois ans après, un impact significatif se révèle

En juin dernier, le mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage des risques (Mifa) a fêté ses trois années d'existence. L'institution bâtie sur le modèle du NIRSAL nigérian avait en effet été lancée le 25 juin 2018 par le Chef de l'Etat. Objectif : ouvrir la porte des financements bancaires et autres facilités au monde agricole togolais, confronté à un déficit de crédits lié à une certaine frilosité des institutions financières vis-à-vis du secteur.

Trois années plus tard, le mécanisme devenu entre-temps une Société Anonyme (SA), a actionné plusieurs leviers afin de transformer profondément l'agriculture togolaise, la professionnaliser et augmenter la productivité.

Intensification des actions malgré le coronavirus
N° 330 - Jeudi 05 Août 2021



Cette année, déjà sévèrement frappée par la situation épidémique, le Mifa intensifie ses actions en faveur du secteur durablement éprouvé. Des dispositions ont été

ainsi prises avec l'appui du gouvernement, pour fluidifier le déplacement des produits agricoles qui sont généralement des denrées périssables. Le Mécanisme a participé à la mise en route du Plan

de riposte du gouvernement pour le secteur, et a facilité l'accès des petits producteurs des filières stratégiques aux intrants.

Mieux, sur un objectif de financement de 50

milliards FCFA à faciliter en 2020, pour 400 000 acteurs (avec pour ambition la création de 450 000 emplois), le Mifa a déjà introduit un portefeuille de projets d'une valeur de 30 milliards FCFA auprès des institutions financières partenaires. Près de 150 000 acteurs agricoles ont été appuyés par une dizaine de banques et institutions financières, et plus de 165 000 emplois directs et indirects ont été créés. Le mécanisme s'est également lancé dans la structuration des coopératives agricoles, et poursuit l'accompagnement des entreprises de transformation agricole. Il y a quelques jours, le Gouvernement a ouvert l'actionnariat à la PIA et à ARISE.

Cécile S.

Développement à la base Une conférence internationale s'est ouverte à Lomé

Lomé, la capitale togolaise a abrité du 29 au 30 Juillet dernier, une conférence internationale sur le développement à la base. La rencontre d'échanges, axée sur les politiques publiques à destination des populations à la base, se tient dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Les travaux de cette rencontre ont été lancés par la cheffe du gouvernement Victoire Tomégah-Dogbé, en compagnie de Mario Pezzini, directeur



du centre de développement de l'OCDE et de Myriam Dossou-d'Almeida, ministre en

charge du développement à la base. Pendant deux jours et dans un format hybride

(présentiel et virtuel), les échanges entre les participants ont porté essentiellement sur les di-

verses expériences acquises en matière de développement à la base. Plusieurs panels et communications ont été abordés à cet effet.

En rappel, le Togo, qui a fait de l'inclusion sociale un axe majeur de sa feuille de route gouvernementale, met en œuvre depuis plusieurs années, une batterie de politiques de développement en faveur des communautés à la base. Ces actions sont coordonnées par le ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Cécile S.

CNAP

Les élections régionales en 2022, un nouveau recensement en vue

Au Togo, les élections régionales n'auront plus lieu en 2021 comme projeté initialement. La Concertation nationale entre les acteurs politiques (CNAP) qui a pris fin le 13 juillet propose une autre échéance. De même, on apprend qu'il a été décidé que la prochaine Commission électorale nationale indépendante (CENI) procède à un nouveau recensement électoral, en lieu et place d'une simple révision.

Dans les conclusions transmises au gouvernement togolais, les participants à la CNAP ont décidé de responsabiliser la nouvelle CENI qui sera mise en place pour définir le chronogramme des élections régionales. Mais ils ont souhaité que ces élections puissent se tenir dans le premier trimestre de 2022.

« Par ailleurs, il faut préciser que la circonscription électorale pour les élections régionales des conseillers régionaux est la préfecture. Le conseil régional est constitué

des élus de chaque préfecture », ont proposé les acteurs politiques à l'issue des échanges.

Les conclusions de la CNAP ont également porté sur le nombre de conseillers pour les élections régionales. Pour eux, ce nombre doit être fixé de façon à ce que chaque préfecture ait un nombre minimum de conseillers en fonction du nombre de communes de cette préfecture et en tenant compte de la population de chaque préfecture de la région.

« Ainsi il est proposé ce qui suit : Le nombre de conseillers par région est fixé comme suit : - 25 pour les régions dont la population est inférieure ou égale à 900 000 ; - 31 pour les régions dont la population est comprise entre 900 001 et 1 400 000 ; - 43 pour les régions dont la population est comprise entre 1 400 001 et 2 000 000 ;

- 49 pour les régions dont la population est supérieure à 2 000 001 », lit-on dans les conclusions finales de la CNAP. Pour la gestion des administrations régionales, il a été proposé que « le nombre de vice-présidents région devra également être fixé en fonction du nombre de conseillers ».

On y lit par ailleurs une proposition assez étrange : « Là où il y a plus de 2 vice-présidents, le deuxième pourrait provenir de l'opposition ».

De quelle opposition s'agit-il ici ? Peut-on se



demander.

Une CENI politique pour organiser les élections

L'organe organisateur des élections régionales est lui-même concerné par les réformes proposées. Ainsi, concernant la composition de la CENI, les membres de la CNAP ont proposé que la majorité parlementaire propose 7 membres ; l'opposition : 7 membres dont 4 membres de l'opposition parlementaire et 3 membres de l'opposition extraparlamentaire. La société civile proposera 2 membres et

l'administration publique 1 membre. Le mandat des membres de la CENI est fixé à un (01) an.

« Tous les membres de la CENI sont élus par l'Assemblée nationale et ont tous voix délibérative », peut-on lire.

Quant aux CELI, elles couvriront un ressort territorial composé de communes. Il a été arrêté qu'aucune CELI ne

comporte en son sein plus de 3 communes.

« Chaque CELI est composée de 8 membres : - 1 magistrat : Président ; 3 membres représentant la majorité parlementaire ; - 3 membres représentant l'opposition répartis comme suit : 2 pour l'opposition parlementaire, 1 pour l'opposition extraparlamentaire ; - 1 membre représente l'administration, sans voix délibérative », renseigne le relevé de conclusions des discussions de la CNAP.

**Source :
Togobreakingnews**

Covid-19

La Guinée durcit des mesures sanitaires avec la hausse des nouveaux cas

En Guinée, face à la recrudescence des cas de contaminations, les autorités durcissent les dispositions sanitaires contre le Covid-19. Une douzaine de mesures ont été annoncées mardi 3 août, dont le port obligatoire du masque et le couvre-feu avancé à 22h, au lieu de minuit, et étendu jusqu'à 4h du matin.

Les nouvelles mesures concernent aussi l'interdiction des regroupements de plus de 50 personnes, ce qui inclut des cérémonies comme les mariages, les baptêmes et funérailles ; l'interdiction de transfert de corps de personnes décédées du Covid. Les lieux de

culte sont également concernés, où il est demandé un respect rigoureux des gestes barrières. Ces mesures sont applicables dans le tout le pays, mais certains points comme les contrôles sanitaires pour les voyageurs inter-urbains aux entrées et sorties des villes seront adaptés en fonction de l'évolution de la situation, peut-on lire dans le document signé par le président Alpha Condé.

Les autorités guinéennes expliquent ce durcissement des mesures par l'augmentation de nouveaux cas liés aux différents variants du virus qui ont aussi été détectés en Guinée.

Selon les chiffres officiels, durant ces trois dernières semaines, le nombre de malades isolés est passé de 100 à 1035, le nombre des malades en réanimation est passé de 20 à 146 en un mois et les décès ont été multipliés par 6 entre juin et juillet ; de 10, ils sont passés à 60.

Des hausses qui se justifient par le faible taux de la couverture vaccinale, car à ce jour seulement 4% de Guinéens ont été vaccinés. Et les autorités encouragent les populations à se rendre dans les centres de vaccinations pour recevoir leurs doses.

Source : RFI

Examens de fin d'année
La gratuité des inscriptions a coûté près de 2 milliards de FCFA à l'Etat

La mesure d'exemption de frais d'inscription pour les candidats aux sessions 2021 des différents examens scolaires et universitaires a coûté une somme colossale pour l'Etat.

Selon les sources gouvernementales, la mise en œuvre de cette politique sociale du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, a fait dépenser 1,9 milliards FCFA.

Près de 485 000 candidats, inscrits à une dizaine d'évaluations scolaires (CEPD,

BEPC, BAC1, BAC2) et professionnelles (BTS CFA, BT, CQP, BEP, CAP et DTSA) ont bénéficié de cette mesure exceptionnelle pour le compte de l'année académique 2020-2021. Pour rappel en début de la rentrée scolaire 2020-2021, le gouvernement avait annoncé un financement de 3,5 milliards de FCFA pour la réalisation de ses différentes nouvelles mesures initiées en faveur du bien-être des élèves du pays.

Source : Afreepress



La Solution Automatisée de Marquage (SAM) protège les consommateurs contre les produits contrefaits.

Office Togolais des Presseurs - OTR | Service OTR | +228 90 99 41 01 | 8201

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

PHARMACIES DE GARDE
Du 02/08/2021 au 09/08/2021

- STE RITA
Rue av. Doulassamé - Face Hôtel SANVA
96 80 09 7090 05 09 74
- ST RAPHAEL
Marché Aikpodi
22 21 84 26
- BIOVA
Bd. Houphët-Boigny
22 34 50 9370 23 19 23
- KPEHENOU
Boulevard HOURHOUET - BOIGNY
22 21 32 2470 45 25 03
- CHÂTEAU - DEAU
Près Château d'eau de BE
22 21 57 5196 80 08 88
- EMMANUEL
637 AV. DUISBURG Face MIVIP Kodjoviakopé
21 30 99 90 09 94 03
- AVE MARIA
Face ENSF (Ecole Nationale des Sages Femmes
près du CHU Tokoin 22 22 33 01
- ST KISITO
Bd. de la Kara près du Bar TAMTAM
22 21 99 63/86 80 09 64
- MAIRIE
Face Mairie 22 21 26 39
- LA PROSPERITE
Bd Eyadéma entre l'immeuble EDA OBA et la Direction
Police Judiciaire (DPJ) 22 22 06 2270 44 86 96
- GREZE
Boulevard Jean Paul II 22 26 32 61
- BAH
Face EPP Hédzranawé 22 26 03 2090 55 79 59
- ST PIERRE
Sa boullie Hédzranawé, Boulevard Haho
22 26 19 7370 43 26 67
- PEUPLE
Marché NUKAFU 22 26 84 22
- DEO GRATIAS
Rue Notre Dame de la Miséricorde KEGUE DINGBLE
96 80 08 9396 28 57 13
- UNION
Bd Malékassa, face crémèrie BAMLUDAS - BE KPOTA
22 27 71 6496 32 97 26
- O GRAIN D'OR Carrefour Zorobar, Grand contournement
22 70 06 9070 59 09 53
- BETHEL
Rte d'Adido gomé 22 25 23 7091 86 29 87
- DES ECOLES
Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG, Route
de Kpalimé 22 51 757996 80 03 14
- HOSANNA
Carrefour Sagbadjo-Sémékronawo, face station service
SANGOL 97 77 69 5992 53 50 00
- MAGNIFICAT
Allée Sa bado Yoké, Rue de la Pampa à 100 m du Palais
Royal de Yoké 70 44 51 5993 29 07 37
- MATHILDA
Route PATASSE - Lomégan - ODEF 22 51 15 34
- EL-SHADAI
Face Ecole Théologie ESTAO
22 51 44 2596 80 09 10
- ENCOU
Station d'Agbalépiétojan 22 25 90 68
- LE GALIEN
Rue Pavée d'Addadin 22 51 71 7196 80 09 21
- DES ROSES
Quartier Vakposito, en face de l'entreprise
de l'Union 70 42 37 72
- VOLONTAS DEI
Quartier Avedu, Carrefour «SUN CITY», face à l'ancien
bar Sun City 70 42 23 60 91 49 54 48
- BETANA
Rue SICO, Tété-Glerkonomé non loin de la salle
des Témoins de Jéhovah 96 80 10 1170 43 89 40
- ADOLIN Vakposito-Loggomo, près du carrefour
AISED 70 39 39 3997 08 79 79
- NOTRE DAME DE LOURDE
Agou Anomé, carrefour «Deux lions» près de l'église des
Assemblées de Dieu 22 55 19 6496 80 10 19
- CLEMENCE
Rte de la Cour d'Appel, entre l'Agence CEET d'Agoué et
l'Ecole privée La Source 70 19 36 9570 21 26 26
- LA MAIN DE DIEU
AGOE ASSIVEYE non loin de l'église des Assemblées
de Dieu (Temple Galilé) 93 40 21 21
- ESPACE VIE
Agoué Loggopé, face bar Plaisir 2003 : 99 85 89 07
- DIVINA GRACIA
Quartier Agoué-Fiovi, Rond point Cool Catch (ancien car-
refour Bafana-Bafan 93 83 91 00/96 80 10 21
- A DIEU LA GLOIRE
A 200m du marché de Légbasito sur grand
contournement, voie de Madikpato 93 26 36 00
- TCHÉPSON
Face Terminal du Sahel Toghtéké
96 90 04 64 70 42 94 41
- LA GRACE
Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGP
Agoué 22 25 91 65 /90 56 16 81
- ST ESPRIT
Sur la bretelle Agoué-Nyivé Kégué, Face au CEG Agoué-
Est 70 40 29 06
- REGINA PAOIS
Rte Nationale NI OI près du Bar sous l'Antenne 70 46 98
59 / 99 83 90 83
- SANGUERA
Près du Lycée de Sanguera 70 42 80 /89 90 89 72
- GANFAT
AGOE DALIKO près du carrefour EDEM CAMP GP
22 55 08 1570 22 15 15
- BAGUIDA
Face CIVS de Ba Uida 70 42 47 77
- AVEPOZO
A côté de la place publique d'Avéropozo 22 27 04 86

A partir du 1^{er} janvier 2016

**EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ETAT**



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



Pendant l'état d'urgence sanitaire, tous les acomptes provisionnels de l'impôt sur les sociétés doivent être payés dans les délais.